



Newsletter du Réseau européen d'Evaluation du Développement rural

Rural Evaluation News
N° 3 juillet 2009

Dans ce numéro:

Du nouveau à propos de la préparation des évaluations à mi-parcours des PDR en 2010 dans les Etats membres et les nouvelles Lignes directrices leur permettant de réaliser cet exercice avec succès • La première synthèse européenne des rapports annuels en ce qui concerne l'évaluation in itinere soumis pas les Etats membres en 2008 • Un aperçu de l'organisation du système de l'évaluation in itinere en Autriche • Le travail constant du Helpdesk Evaluation dans l'identification des bonnes pratiques en méthodes et processus d'évaluation • Ainsi que l'actualité en bref, y compris l'état d'avancement du travail thématique du Réseau européen d'évaluation sur l'évaluation des impacts; la deuxième réunion du Comité d'experts chargé de l'évaluation et les missions du Helpdesk Evaluation dans les Etats membres.

Sommaire

Les préparatifs de l'évaluation à mi-parcours de 20101
Synthèse des rapports annuels en ce qui concerne l'évaluation in itinere en 20075
Le système de l'évaluation in itinere en Autriche et ses facteurs de réussite7
Identifier les bonnes pratiques en méthodes et processus d'évaluation...10
En bref12

Les préparatifs de l'évaluation à mi-parcours de 2010

John Grieve et Irina Ramniceanu

Ce numéro de la Newsletter présente les travaux que le Helpdesk Evaluation a effectués pour aider les Etats membres (EM) à préparer les évaluations à mi-parcours (EMP). L'EMP constitue une étape importante du processus d'évaluation in itinere et l'occasion de réfléchir sur les moyens d'améliorer la qualité, les performances et la mise en œuvre des Programmes de développement rural (PDR).

Préparer la réalisation de l'EMP peut poser un certain nombre de défis aux autorités de gestion (AG). Elles doivent confier cette tâche à des évaluateurs indépendants et leur fournir toutes les informations nécessaires pour compléter les évaluations avant la fin de 2010.

Les travaux du Helpdesk Evaluation au cours du premier semestre 2009 ont consisté à chercher des solutions pour relever ces défis. Une enquête a d'abord été menée dans les EM pour mieux cerner à quel stade se trouvait l'organisation de l'EMP ainsi que les besoins et les difficultés à prévoir. La population cible de l'enquête consistait en 88 PDR (le réseau national et le programme cadre national ont été exclus) et nous avons reçu 72 réponses.

Surtout, les résultats de l'enquête ont permis de définir des Lignes directrices pour l'évaluation à mi-parcours. Il s'agit d'aider les EM et les autorités nationales ou régionales compétentes à baliser le travail de leurs évaluateurs indépendants dans la préparation et mise en œuvre de l'EMP. Ce conseil de bonne pratique vient compléter les Lignes directrices d'évaluation communautaires (Annexe B du Document d'orientation du CCSE) et contribue à l'adoption d'une approche plus ou moins similaire à travers l'ensemble de l'Union qui permettra une synthèse des évaluations au niveau européen.

Lire la suite ►

Votre avis nous intéresse

Cette newsletter se veut pratique, accessible et conviviale à toute personne intéressée par l'évaluation des programmes et mesures de développement rural dans l'Union européenne. Souhaitant savoir ce que vous pensez de son contenu, nous vous invitons à nous transmettre vos suggestions quant aux articles et aux rubriques. Merci d'envoyer vos commentaires à:

info@ruralevaluation.eu

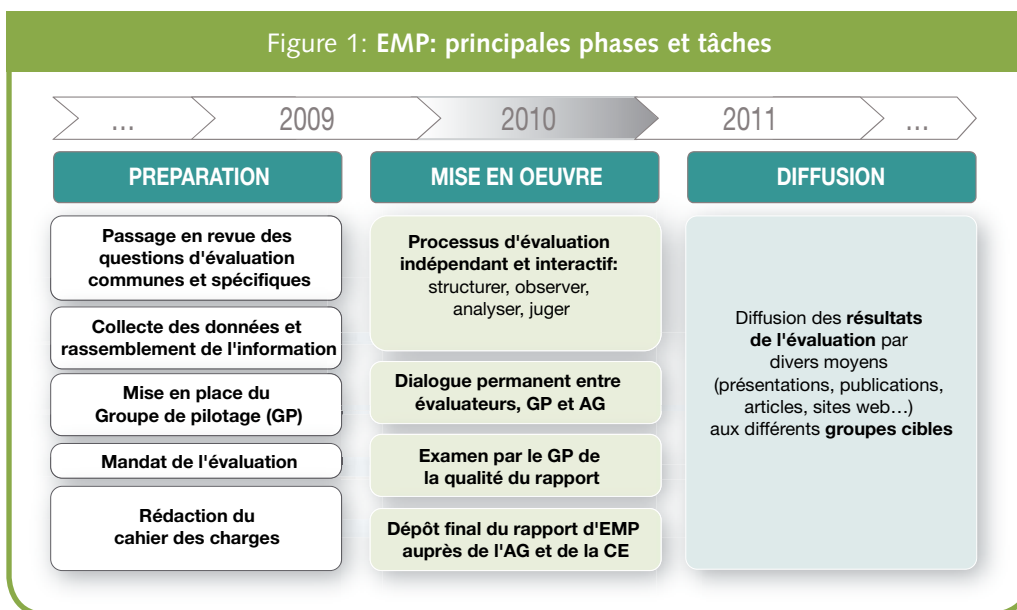
Abonnement

Avez-vous un collègue ou une connaissance qui souhaiterait recevoir cette newsletter électronique?

L'inscription sur la liste d'envoi est très simple: Pour s'abonner [cliquer ici](#)

Au contraire, si vous souhaitez voir votre nom retiré de notre liste: Pour se désabonner [cliquer ici](#)

Figure 1: EMP: principales phases et tâches

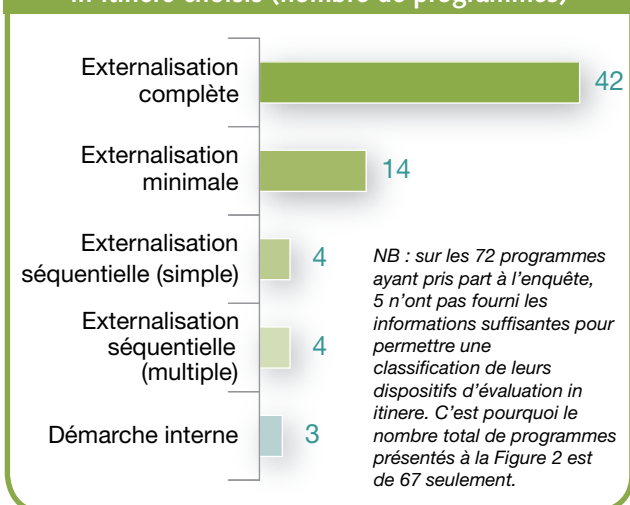


Les Lignes directrices portent sur les trois principales phases et tâches de l'évaluation à mi-parcours et proposent un échéancier, tel que synthétisé dans la Figure 1 ci-dessous.

Où en sont les Etats membres?

L'enquête EMP a révélé que les besoins d'assistance dépendent du dispositif d'évaluation in itinere choisi par l'EM et de la façon dont l'EMP s'y insère. Le Helpdesk a identifié différents modèles d'organisation des tâches relatives à l'évaluation in itinere (voir Figure 2).

Figure 2: Vue d'ensemble des dispositifs d'évaluation in itinere choisis (nombre de programmes)



(1) **L'EMP fait l'objet d'un appel d'offre spécifique** sous forme de:

- **Externalisation minimale** - l'AG n'engage des évaluateurs indépendants que pour les évaluations ex ante, à mi-parcours et ex post (tel que prescrit par le Règlement Développement rural). Toutes les autres tâches évaluatives entre ces grands rendez-vous sont prises en charge par

l'AG elle-même. Avec comme variante possible que des études complémentaires soient commanditées pour faciliter le travail des évaluateurs lors de ces étapes clés.

- **Externalisation séquentielle** - l'AG externalise presque toutes ou toutes les tâches d'évaluation in itinere à un seul (externalisation simple) ou plusieurs contractants (externalisation multiple). Dans le dernier cas, la division des tâches est le plus souvent déterminée par les spécialités de chacun (en fonction des différents axes du PDR par exemple). Cependant, les évaluations ex ante, à mi-parcours et ex post font l'objet d'appels d'offre distincts.

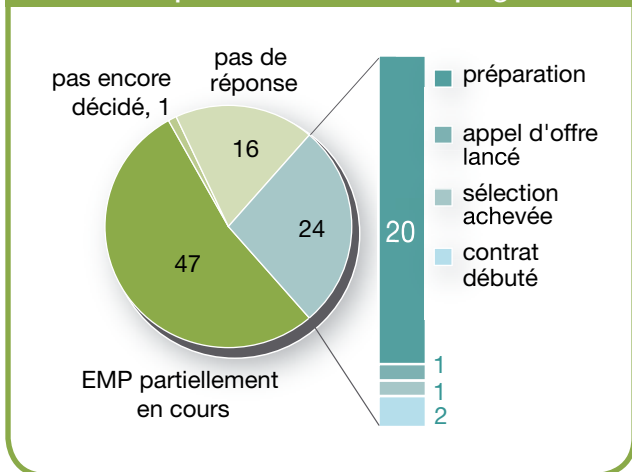
(2) **L'EMP est liée à d'autres tâches d'évaluation** sous forme de:

- **Externalisation complète**: l'AG met l'évaluation in itinere dans une seule offre, qui peut couvrir uniquement l'EMP mais aussi l'évaluation ex post. Des variantes existent en ce qui concerne la durée et le séquençage des contrats. Par exemple, le fait de prévoir deux contrats séparés, le premier se terminant une fois l'EMP effectuée et le second en vigueur jusqu'à la fin de l'évaluation ex post, assure une flexibilité suffisante pour une contractualisation des évaluateurs basée sur les résultats.

L'externalisation complète présente plusieurs avantages. Elle limite le fardeau administratif lié aux tâches d'évaluation en permettant d'éviter des appels d'offre fréquents. Surtout, elle favorise une bonne collaboration entre les évaluateurs et l'AG, avec des effets positifs sur la qualité de la collecte des données et la qualité de l'évaluation elle-même. Elle peut également accroître le rôle et l'impact de l'évaluation dans la mise en œuvre des politiques rurales.

- **Démarche interne**: l'ensemble de la démarche d'évaluation in itinere (y compris l'EMP) est confiée à une agence ou unité indépendante de l'administration publique, qui peut, à son tour, sous-traiter des tâches spécifiques. Cette option est plutôt une exception parmi les PDR.

Figure 3: Etat d'avancement dans la désignation des évaluateurs pour l'EMP (nombre de programmes)



Les programmes où les EMP sont organisées en appels d'offre indépendants sont ceux qui nécessitent le plus de support. La sélection des évaluateurs indépendants est désormais une priorité administrative majeure pour la plupart d'entre eux, et 20 autorités de gestion en sont encore à la phase de préparation (voir Figure 3).

Surtout, de tous les programmes étudiés, seulement environ la moitié a reconnu avoir progressé dans l'inventaire des questions d'évaluation, des indicateurs et des cadres logiques d'intervention. Or ces questions doivent être résolues le plus tôt possible, dès le début du cycle de mise en œuvre du programme.

Les besoins liés à l'évaluation à mi-parcours et l'appui du Helpdesk

Penchons-nous brièvement sur les deux domaines qui sont ressortis de l'enquête comme étant prioritaires en termes de difficultés ou de besoins. Dans les deux cas, ils concernent la phase de préparation de l'EMP telle qu'identifiée plus haut. Ces deux domaines sont:

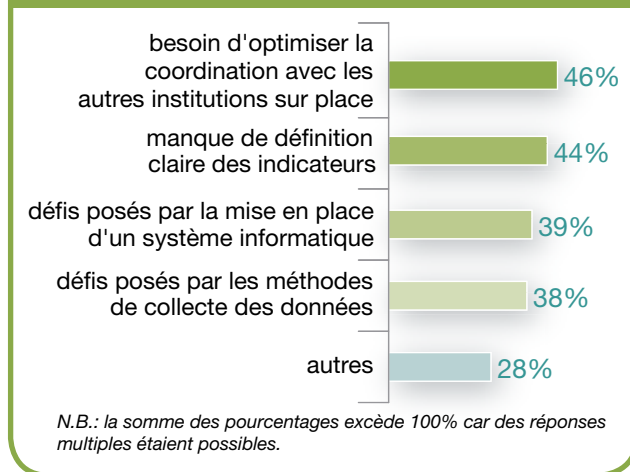
... la collecte de données et les méthodes

80% des programmes étudiés s'attendent à ce que la collecte de données soit un défi important. Des contingences purement domestiques (la coordination institutionnelle ou l'état du système informatique, par exemple) interfèrent avec des facteurs nécessitant une action concertée au niveau de l'UE (la définition des indicateurs, par exemple) (voir Figure 4).

Le Helpdesk fournit une assistance de plusieurs façons par exemple:

Les Lignes directrices comportent deux grands ensembles de procédures d'assistance.

Figure 4: Principales raisons des difficultés attendues en matière de collecte de données



Le premier ensemble, qui inventorie les questions et indicateurs d'évaluation communs et spécifiques, montre comment les préparatifs de l'EMP devraient anticiper les besoins précis de collecte de données pour l'évaluation. Ce qui implique la préparation d'un cadre qui permette de rencontrer à la fois les spécificités du programme concerné et du CCSE pour favoriser une procédure d'évaluation efficiente, efficace et pertinente. A cet égard, fournir aux évaluateurs un ensemble de données, de questions et d'indicateurs d'évaluation, permettant de clairement saisir toute la mesure des effets d'un programme, est une première étape essentielle dans la démarche de préparation de l'évaluation.

Les commanditaires de l'évaluation doivent identifier les bonnes questions à poser afin que la collecte de données et que les responsabilités de chacun soient correctement définies: par exemple, à quelles questions communes et spécifiques l'EMP va-t-elle devoir répondre et quelles sont les informations et données requises pour y répondre? Résoudre cette question devrait permettre d'anticiper les difficultés potentielles et déboucher sur une démarche de vérification croisée qui garantisse l'utilité, l'opérationnalité et la pertinence du cadre.

Ensuite, après avoir identifié les besoins en données et s'être assuré que la collecte d'information et que les responsabilités sont correctement définies, la question clé est comment et par qui ces données vont-elles être fournies? Au final, la responsabilité en revient à l'AG même si, généralement, AG et évaluateurs s'entendent sur une formule pragmatique et équilibrée.

Normalement, les données de suivi et de gestion de programme devraient être fournies par l'AG, des systèmes de suivi efficaces devant garantir que la majorité de ces données soient rassemblées, disponibles et actualisées. Le dispositif de suivi et ces données sont essentiels pour mener à bien la démar-

che d'évaluation. Toutefois, l'information de suivi devrait être complétée par d'autres sources afin d'assurer une évaluation rigoureuse et efficace. A cet effet, les AG devraient prévoir que les évaluateurs aient accès à des bases de données de gestion et à toute étude pertinente effectuée ou commanditée. Il revient aussi aux AG de s'assurer de l'accessibilité et de l'utilité de cette information pour les évaluateurs.

On peut s'attendre à ce que les évaluateurs indépendants contribuent au développement des méthodes pour le recueil des données primaires sur les résultats et les impacts, ainsi que toutes autres données secondaires ou contextuelles pouvant servir à l'évaluation des impacts. Les AG peuvent faciliter la démarche, par exemple en fournissant les coordonnées des bénéficiaires ou en rendant accessible toute autre information pertinente.

Parmi les autres activités d'appui du Helpdesk, on peut citer:

- les groupes de travail thématiques (ex: sur l'évaluation des impacts socio-économiques et environnementaux des PDR dans le contexte des « multiples facteurs intervenants » – (lire l'article à la page 12);
- la mise à disposition d'exemples utiles de bonnes pratiques;
- la foire aux questions du site du Réseau européen d'évaluation du développement rural et les réponses fournies à différentes demandes des EM;
- un glossaire des principaux termes utilisés en évaluation.

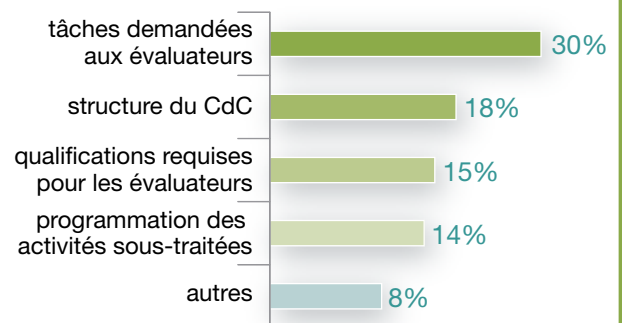
... les questions administratives et procédurales

Environ 60% des programmes étudiés avaient eu ou ont toujours besoin d'assistance pour rédiger le cahier des charges (CdC) pour l'évaluation externe, premier besoin identifié en termes d'administration et de procédure. Les principales difficultés dans la rédaction des CdC sont mises en évidence à la Figure 5.

La préparation d'un CdC de qualité est fondamentale pour l'élaboration et la mise en œuvre efficace de l'EMP. S'il n'existe pas de recette pour déterminer le contenu du CdC, les Lignes directrices fournissent quand-même des orientations en la matière. Les spécificités locales en termes d'appels d'offre et de procédures contractuelles font qu'il est difficile d'aller très loin dans ce domaine. Cependant, les éléments essentiels suivants, présentés dans les Lignes directrices, devraient être pris en compte dans la rédaction du CdC:

- Le CdC et la réponse des évaluateurs à l'appel d'offre constituent le socle du contrat (responsabilité partagée entre les partenaires contractuels et, par là même, le début d'un dialogue permanent, par exemple).
- Le CdC devrait détailler les objectifs de l'évaluation, les attentes et la façon dont les différentes parties vont travailler à sa réalisation.

Figure 5: Principales difficultés dans la rédaction du CdC pour les évaluations



N.B.: la somme des pourcentages n'arrive pas à 100% car des réponses multiples étaient possibles.

- Même si l'EMP joue un rôle bien distinct dans le processus d'évaluation itinéraire, elle doit être alimentée par le processus et, à son tour, y contribuer.
- Le délai de réalisation et le niveau de ressources requis, en fonction de l'envergure du programme, ainsi que les tâches spécifiques requises devraient être mentionnés.
- Les critères de sélection servant de base à l'attribution du contrat.
- L'application des procédures d'appel d'offre pertinentes et appropriées et les dispositions pour la gestion du contrat.

Bien qu'elles ne soient pas obligatoires, les Lignes directrices proposent une liste de rubriques et autres éléments que le CdC devrait couvrir:

- Contexte de l'EMP;
- Champ de l'EMP;
- Objectifs de l'évaluation;
- Questions d'évaluation communes et spécifiques;
- Tâches à accomplir;
- Contenu et délai de réalisation des livrables;
- Organisation du travail; et
- Sources d'information et documentation.

Chacune de ces rubriques figure dans les Lignes directrices. L'enquête et les Lignes directrices fournissent des renseignements utiles sur les façons de procéder à l'évaluation dans les EM, tout en étant de bons outils d'accompagnement pour les AG dans leur démarche d'EMP. Le Helpdesk Evaluation sera en permanence fortement engagé dans tout le processus, à travers l'organisation d'activités adaptées aux besoins tant des AG que des évaluateurs durant cette phase importante du cycle de vie des PDR.

Pour de plus amples informations

- o Lire les ["Guidelines on the Mid-Term Evaluation of Rural Development Programmes"](#) et [the Survey of the Member States](#).

Synthèse des rapports annuels en ce qui concerne l'évaluation in itinere en 2007

Irina Ramniceanu

Le Helpdesk Evaluation a réalisé sa première synthèse des sections sur l'évaluation in itinere figurant dans les rapports annuels (RA). Ce travail est basé sur les RA soumis par les autorités de gestion des programmes de développement rural (PDR) en juin 2008 pour les activités d'évaluation effectuées en 2007.

Dans ce document, le Helpdesk s'attache à montrer **comment les systèmes d'évaluation in itinere ont été mis en place** pour les PDR à travers l'UE, tout en informant sur d'autres aspects de l'évaluation (collecte de données, méthodes d'évaluation et mise en réseau).

A noter également que le Helpdesk formule des **recommandations**, tant pour les EM que pour la Commission européenne, sur la façon d'augmenter la qualité et l'utilité des rapports en ce qui concerne l'évaluation in itinere au cours des prochaines années.

Plusieurs encadrés du document donnent des exemples concrets de (bonnes) pratiques en matière de dispositif et de rapport d'évaluation.

La rédaction d'une telle synthèse sera une activité annuelle du Helpdesk et ses résultats seront présentés au Réseau d'évaluation, notamment au Comité d'experts chargé de l'évaluation. Ainsi, tous les intervenants de l'évaluation

- pourront mieux comparer leur état d'avancement au niveau européen;
- profiteront d'exemples pratiques sur la façon dont fonctionnent les différents systèmes d'évaluation in itinere;
- seront informés des principales avancées méthodologiques et des processus en matière d'évaluation dans toutes les régions de l'Union;
- verront mieux comment améliorer leurs rapports d'évaluation.

Principaux résultats

Les premiers rapports en matière d'évaluation in itinere sont très hétérogènes en termes de qualité, de longueur et de contenu. Les RA suivent les années calendrier mais 2007 a vu des calendriers de lancement des PDR très différents: moins d'un tiers des PDR avaient été approuvés avant le quatrième trimestre de 2007, ce qui a laissé aux différents pays et régions plus ou moins de temps pour débiter leurs activités d'évaluation in itinere – d'où une base de contenu plus ou moins riche pour alimenter leur rapport annuel.



Le contenu va d'une reprise systématique des instructions fournies dans les Orientations du Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation (CCSE) à une description inutilement longue du cadre réglementaire européen. Les préparatifs administratifs pour l'engagement des évaluateurs constituent l'aspect le mieux couvert (dans plus de la moitié des rapports), suivi par les dispositions prises pour la collecte des données (dans environ un tiers des rapports).

Davantage de résultats et d'exemples concrets sont indiqués ci-dessous.

Accent mis sur:

Les systèmes d'évaluation

A peu près la moitié des programmes mentionnent des avancées quant aux préparatifs administratifs des évaluations. A partir de cela, plusieurs modèles d'organisation de l'évaluation in itinere apparaissent. Toutefois les rapports portant sur 2007 ne fournissent pas assez d'informations pour pouvoir dresser un portrait complet des différents dispositifs d'évaluation mis en place par les EM. Avoir une bonne vue d'ensemble n'a été possible qu'après l'enquête européenne que le Helpdesk a réalisée dans le cadre de ses activités liées à l'évaluation à mi-parcours. Les résultats de l'enquête, tout comme l'inventaire des systèmes d'évaluation au niveau des programmes dans les EM, sont disponibles (pour en savoir plus, lire l'article à la page 1).

Les sections sur l'évaluation in itinere des RA de 2007 disent peu de choses sur l'implication des différents acteurs dans l'évaluation des PDR. Pour être efficaces, les évaluateurs indépendants doivent compter sur la collaboration d'un grand nombre d'intervenants et la coordination des autorités de gestion du PDR. A cet égard, le Manuel relatif au CCSE conseille aux autorités de gestion de mettre en place un groupe de pilotage pour superviser les différentes activités d'évaluation. Seuls 15 rapports 2007 décrivent comment sont coordonnées les procédures d'évaluation.

De même, peu de rapports font référence aux questions et indicateurs d'évaluation. Pourtant, examiner les questions d'évaluation communes (comment les adapter au contexte national ou régional, par exemple) et en mettre au point d'autres spécifiquement pour le programme sont une démarche très importante, qui prend du temps. Il s'agit d'étapes clés pour estimer les besoins en termes de collecte d'information et d'analyse, et pour jeter les bases d'une évaluation efficace.

Les activités d'évaluation in itinere

Les rapports pour 2007 comportaient des passages sur des activités "connexes", c'est-à-dire les évaluations ex-post 2000-2006 et les évaluations ex-ante 2007-2013. En général, les autorités de gestion n'auraient dû faire référence à ces activités que si elles avaient un lien pertinent avec la démarche actuelle ou si leur suivi était nécessaire.

Un premier aperçu des méthodes d'évaluation utilisées est possible, même en se basant sur 2007. Plusieurs rapports mentionnent des études thématiques effectuées (ex: en Autri-

che, l'indicateur oiseaux des milieux agricoles), tandis que d'autres dévoilent déjà certains des outils méthodologiques utilisés en évaluation (ex: dans plusieurs régions allemandes (Länder), le recours à l'analyse contrefactuelle pour les mesures agro-environnementales).

Les dispositifs de collecte et gestion des données

Les rapports sont généralement très explicites sur les dispositions concernant la collecte et la gestion des données. Ce qui reflète bien l'importance de disposer de systèmes de collecte mis en place en amont de la mise en œuvre du programme.

La plupart des rapports décrivent la répartition des responsabilités ou même les procédures détaillées établies entre les autorités de gestion, les organismes payeurs et les autres institutions concernées. La synthèse fournit plusieurs références par pays.

De nombreux programmes évoquent également le développement de leur système informatique pour la gestion des données. Il peut s'agir de la mise en place d'un nouveau système ou de l'adaptation de l'ancien, le choix dépendant beaucoup de l'expérience en évaluation plus ou moins longue du pays ou de la région concernés.

En termes institutionnels, la centralisation de la collecte et de la gestion des données par l'autorité de gestion est la norme, mais il existe également d'autres modèles. Dans ce cas, les responsabilités sont le plus souvent réparties selon les axes prioritaires du développement rural.

Quelques recommandations aux Etats membres pour l'évaluation en 2008

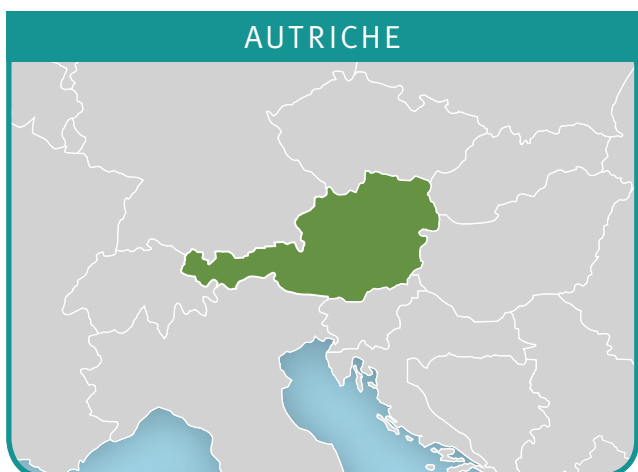
- Faites référence à la mise en place de votre système d'évaluation in itinere, si cela n'a pas été fait pour 2007
- Décrivez toutes les composantes du système d'évaluation, expliquez clairement et précisément comment elles sont articulées
- Indiquez, le cas échéant, les tâches préparatoires déjà effectuées en vue de l'EMP
- Mentionnez toutes les activités thématiques entreprises ou prévues, ainsi que les méthodes utilisées pour l'évaluation de votre PDR
- Insistez sur les avancées et/ou les difficultés rencontrées dans la collecte des données
- Si ce n'est pas encore fait, indiquez les dispositions prises pour développer/adapter votre système informatique pour la collecte et la gestion des données
- Faites la distinction entre ce qui a été réalisé et ce qui est prévu
- Utilisez un langage clair et précis

Pour de plus amples informations

- o Lire la "[Synthesis of the Annual Progress Reports for 2007 concerning ongoing evaluation](#)"

Le système de l'évaluation in itinere en Autriche et ses facteurs de réussite

Karl Ortner et Otto Hofer



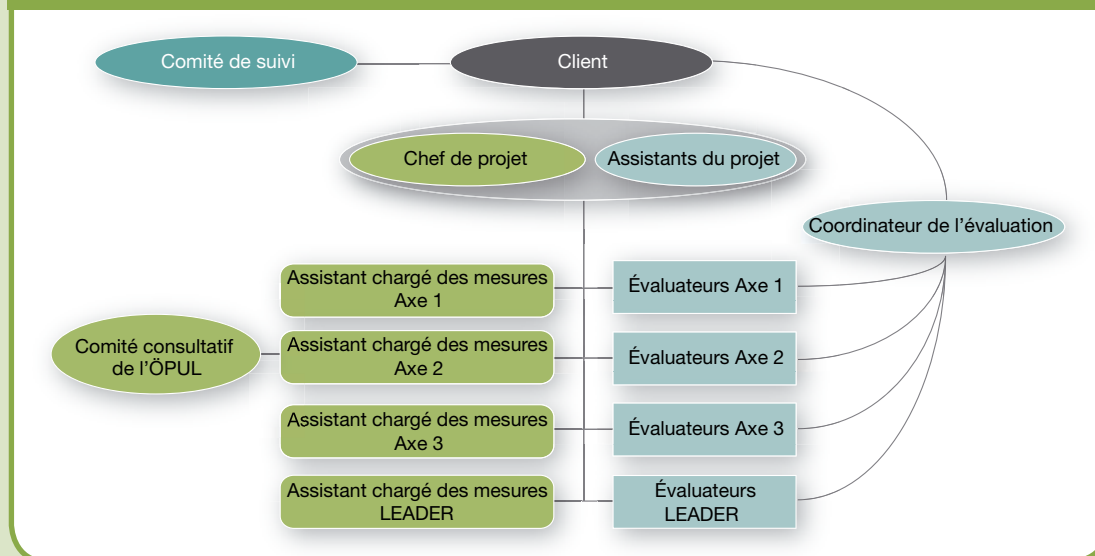
Dans le système d'évaluation en Autriche, le suivi et l'évaluation sont effectués séparément: le premier par l'Autorité de gestion et la seconde par des évaluateurs indépendants. Le suivi comprend la collecte et la mise à disposition des données rassemblées au cours de la mise en œuvre du programme,

ainsi que l'agrégation de ces données en vue de constituer des indicateurs d'intrant, d'output et certains indicateurs de résultat. La tâche principale des évaluateurs consiste à estimer les impacts du programme et des différentes mesures (indicateurs de résultat et d'impact) et à juger leur efficacité. Le système autrichien se base sur les facteurs de réussite suivants.

Pouvoir gérer l'évaluation in itinere comme un projet interne

L'évaluation du Programme de Développement rural en Autriche est organisée comme un projet dirigé par le **ministère fédéral de l'agriculture, des forêts, de l'environnement et de la gestion des eaux** – (BMLFUW). Le projet d'évaluation est géré et coordonné par le bureau Évaluation du département II/5 du BMLFUW (fondements et évaluation de la politique agricole) en accord et en collaboration avec un coordinateur des évaluateurs indépendants. **L'équipe du projet Evaluation** est composée d'un Chef de projet et de ses assistants, d'Assistants chargés des mesures, des évaluateurs et du coordinateur de l'évaluation.

Figure 1: Organisation de l'évaluation du Programme autrichien de développement rural



S'adjoindre les services d'experts spécialisés pour l'évaluation de chaque mesure

Chaque mesure individuelle du programme est évaluée par un ou plusieurs **évaluateurs indépendants**. Ils proviennent d'instituts de recherche publics ou privés, possèdent l'expertise adéquate et sont secondés par une infrastructure appropriée. Ils s'inspirent du Cadre Commun de Suivi et d'Évaluation de la DG AGRI et mettent leurs connaissances approfondies à disposition pour répondre à toutes les questions techniques qui peuvent être d'intérêt pour l'Autorité de gestion, les agences de mise en œuvre et/ou pour le public.

A la rédaction de cet article, dix-huit évaluateurs issus des institutions suivantes ont été chargés d'évaluer les mesures du programme autrichien de développement rural :

- Institut fédéral pour l'agriculture
- Institut fédéral pour les régions défavorisées et de montagne
- Institut fédéral d'enseignement supérieur et de recherche pour l'agriculture Raumberg-Gumpenstein
- Office fédéral de l'environnement (UBA GmbH)
- Agence autrichienne pour la santé et la sécurité alimentaire (AGES GmbH)
- Section V du BMLFUW – Politique globale en matière d'environnement, département pour la protection contre les immissions et la lutte contre le changement climatique
- Centre fédéral autrichien de recherche et de formation sur la forêt, les dangers naturels et le paysage (BFW)

Soutenir le travail des évaluateurs en assistant l'Autorité de gestion dans le processus de l'évaluation

L'Autorité de gestion a désigné des **Assistants chargés des mesures** pour soutenir les évaluateurs dans la collecte de toute information utile pour l'évaluation de chaque mesure individuelle. Ils définissent avec l'évaluateur responsable le cadre de l'évaluation et sont des personnes de référence en ce qui concerne les questions de contenu, la collecte des données et leur interprétation ainsi que les projets attribués pour l'évaluation. Les Assistants chargés des mesures reçoivent également les résultats de l'évaluation et en assurent la conformité aux recommandations.

En raison de l'importance particulière du programme agro-environnemental de l'Autriche (ÖPUL), un forum consultatif d'experts a été créé lors de la dernière période de programmation. Il se prononce sur les questions relatives à l'évaluation de l'ÖPUL (mesures de l'axe 2) et est consulté lors de l'attribution d'études thématiques. Ce comité consultatif de l'ÖPUL se compose de représentants du ministère, des États fédéraux et des ONG.

En outre, le Comité de suivi est informé des activités relatives à l'évaluation de façon régulière.

Le réseau rural national («Netzwerk Land») a débuté son activité en janvier 2009. La coordination des différentes activités relatives à l'évaluation est assurée par des entretiens réguliers et un échange réciproque d'information.

Base de données centrale contenant des informations détaillées sur les exploitations agricoles, les projets et les paiements

La collecte des données de suivi (les formulaires de candidatures et les demandes de paiement) et toutes les autres données d'évaluation spécifiées par les évaluateurs sont fournies par les systèmes informatiques de l'organisme payeur. Ces données sont mises à la disposition de l'Autorité de gestion et du coordinateur de l'évaluation qui les transmet aux évaluateurs. Le Ministère fournit des données supplémentaires contenant notamment des données du système intégré de gestion et de contrôle (SIGC), des informations comptables (R.I.C.A.) et l'enquête sur les structures des exploitations agricoles (ESEA). D'autres données régionales peuvent être consultées dans le système de base de données en ligne ISIS de l'institut autrichien des statistiques (Statistik Austria).

Garantir la comparabilité des résultats d'évaluation au-delà des mesures

Le coordinateur des évaluateurs veille, en coopération avec la direction du projet, à ce que les résultats des évaluations des différentes mesures soient conformes aux exigences de la Commission européenne et, si possible, comparables au-delà de ces mesures, de sorte qu'ils puissent être agrégés pour le programme entier. Les effets nets agrégés des mesures individuelles devraient dans l'ensemble concorder avec les impacts du programme. Afin de vérifier les résultats de l'évaluation, des estimations pour l'ensemble du programme sont affectées comme projet de recherche.

Communiquer les résultats provisoires de l'évaluation aux autorités du programme

L'équipe du projet Evaluation est convoquée au moins une fois par an afin de fournir toutes les informations sur la mise en œuvre du programme, le volume et la qualité des données collectées et le progrès de l'évaluation in itinere; d'acquiescer une compréhension commune des exigences de l'année à venir et de coordonner les activités de chaque évaluateur.

Le cas échéant, des tâches supplémentaires sont également assignées et leurs résultats discutés en vue de garantir la cohérence et la complémentarité des évaluations individuelles ou de dégager des informations valables. Lors du premier

atelier de l'équipe du projet (2007), il a fallu esquisser et présenter les premiers concepts d'évaluation pour les mesures respectives.

Lors du deuxième atelier (2008), les évaluateurs se sont vu offrir la possibilité d'élaborer des formulaires de données d'évaluation servant comme outil de travail à la collecte de données. Ces formulaires sont réclamés aux demandeurs et promoteurs de projets par l'organisme payeur et par la suite transmis aux évaluateurs. En outre, un groupe de travail spécial a défini les termes et les concepts en rapport avec les questions d'évaluation et a suggéré des indicateurs potentiels.

Lors de l'atelier 2009, les évaluateurs ont été priés d'affiner davantage leur concept d'évaluation. Les comptes rendus correspondants sont accessibles à l'adresse suivante <http://www.gruenerbericht.at>.

Diffuser les résultats de l'évaluation auprès d'un public spécialisé

Étant donné que les évaluateurs sont membres d'instituts de recherche, ils prennent part régulièrement à des séminaires et congrès de recherche ou les organisent. L'Institut fédéral pour l'agriculture a, par exemple, organisé les 20 et 21 no-

vembre 2008 à Vienne une conférence du ERDN (European Rural Development Network) sur le thème suivant: "Territoires multifonctionnels - Importance des zones rurales au-delà de la production alimentaire" (Multifunctional Territories - Importance of Rural Areas Beyond Food Production), voir http://www.erdn.waw.pl/index.php?option=com_content&task=view&id=11&Itemid=9.

Inciter les scientifiques à proposer d'autres projets de recherche pertinents afin de consolider les méthodes et les résultats de l'évaluation

Jusqu'à présent, 17 projets de recherche relatifs à l'évaluation (des résultats sont disponibles pour 13 projets) ont été préparés ou déjà attribués pour répondre aux questions concernant l'évaluation et aux questions méthodologiques (telles que comment mesurer des indicateurs spécifiques). La majorité des études se réfère à l'axe 2, soutenant la gestion de l'espace et améliorant l'environnement. Dans ce domaine, il s'est agi de mettre en place un réseau de suivi avec 600 points échantillons pour pouvoir observer l'évolution de la diversité biologique sur une période assez longue; l'amélioration de la base de données pour l'indicateur oiseaux des milieux agricoles pour l'Autriche; et la création d'un modèle de quantification de l'érosion.

Pour de plus amples informations

- o Lire la présentation "[The Monitoring and Evaluation System of the Austrian RDP 2007-13](#)" présentée à la réunion du Comité d'experts chargé de l'évaluation le 23 juin 2009 à Bruxelles
- o Programme autrichien de développement rural 2007-2013. Evaluation ex-ante: Annexe III. (seulement en allemand). <http://land.lebensministerium.at/article/articleview/60417/1/8486/>
- o Rapport environnemental dans le cadre de l'Evaluation environnementale stratégique. Vienne 2007. (seulement en allemand). <http://land.lebensministerium.at/filemanager/download/18290/>
- o Etudes ayant fait l'objet d'un contrat et Etudes terminées (seulement en allemand): http://www.gruenerbericht.at/cms/index.php?option=com_docman&task=catview&gid=128&Itemid=27
- o Projet de manuel sur l'évaluation (seulement en allemand) <http://www.gruenerbericht.at/cms/download/evaluierung/projekthandbuch/download.html>
- o Rapport d'évaluation 2008. Evaluation ex-post du programme autrichien de développement rural. Vienne. (seulement en allemand). <http://land.lebensministerium.at/article/>

Identifier les bonnes pratiques en méthodes et processus d'évaluation

Hannes Wimmer

L'inventaire des besoins réalisé dans les Etats membres (EM) au cours de 2008 a montré que les acteurs de l'évaluation aiment apprendre à travers les "exemples de bonnes pratiques". Bien que le Manuel CCSE leur fournisse des orientations détaillées et précises, il manque d'exemples illustrant comment ces orientations sont utilisées et mises en œuvre dans les différents EM.

Pourquoi des bonnes pratiques?

L'identification de **bonnes pratiques** pertinentes aide à :

- fournir aux EM, à la Commission européenne et à la communauté de l'évaluation au sens large des exemples de bonnes pratiques méritant d'être diffusés à l'échelle européenne;
- compléter les documents d'orientation méthodologique du Manuel CCSE par des exemples concrets;
- soutenir les travaux des groupes thématiques du Réseau d'Evaluation au moyen d'expériences concrètes en provenance des EM;
- faire connaître des expériences (problèmes, solutions, etc.) aux intervenants qui s'efforcent de mener à bien la mise en œuvre des programmes de développement rural à travers l'Union européenne.

Un exemple de bonne pratique, c'est quoi?

Pour le Réseau d'Evaluation, une bonne pratique signifie "une pratique qui accroît l'utilité de l'évaluation comme outil pour une meilleure élaboration et mise en œuvre des politiques de développement rural". Les exemples peuvent concerner les aspects suivants:

- Bonne pratique dans les **méthodes d'évaluation** – Elle correspond à des solutions méthodologiques trouvées face aux exigences définies dans le CCSE. On peut citer: les méthodes innovantes pour mesurer l'impact des PDR, les solutions pour surmonter le décalage d'attribution, pour établir la situation contrefactuelle, etc. (Voir l'exemple suédois d'une bonne pratique en méthodologie de l'évaluation en encadré à la page 11).
- Bonne pratique dans les **processus d'évaluation** – Elle correspond aux activités liées à la mise en place du dispositif d'évaluation in itinere. On peut citer: la façon dont les autorités de gestion et les évaluateurs impliquent d'autres intervenants de l'évaluation; la manière dont les recommandations des évaluateurs sont discutées et suivies; les solutions trouvées pour diffuser la culture d'évaluation; l'utilisation des résultats de l'évaluation; des aspects formels et techniques comme un rapport d'évaluation particulièrement bien écrit ou une solution

Avec l'aimable autorisation du Projet LIFE00/NAT/A/007055



Diffuser de bonnes pratiques relatives aux méthodes d'évaluation permet d'améliorer la mesure des impacts des programmes de DR.

technique spécifique; etc. (Voir les exemples allemands et chypriotes de bonnes pratiques touchant le processus d'évaluation en encadré à la page 11).

La période de référence pour la collecte de bonnes pratiques par le Helpdesk est la période de programmation 2007-2013 mais sur les aspects méthodologiques, les exemples de 2000-2006 sont également pris en considération.

Identification, sélection et diffusion des exemples de bonne pratique

Une procédure en deux temps (via une fiche-modèle) pour l'identification des bonnes pratiques a été développée, notamment en recourant aux experts géographiques¹ du Helpdesk dans les EM.

1. Les experts proposent des "exemples de bonne pratique" possibles, brièvement résumés et accompagnés de questions à se poser.
2. Le Helpdesk examine la description de la bonne pratique proposée et les questions qui lui sont associées, puis l'expert complète l'ensemble de la fiche-modèle pour re-soumission. Sa présentation comprend cette fois des rubriques comme le contexte, les solutions trouvées, les problèmes rencontrés, les limites de la bonne pratique et les enseignements tirés.

Le Helpdesk diffuse les exemples de plusieurs façons (par exemple, comme illustrations dans les documents d'orientation ou articles de la Newsletter, dans la base d'exemples de bonnes pratiques du site web ou encore dans les réponses aux demandes des acteurs de l'évaluation). La recherche documentaire et les interviews téléphoniques sont les principaux moyens utilisés pour préparer les présentations de bonnes pratiques.

¹ Les experts géographiques sont des membres non permanents de l'équipe du Réseau européen d'Evaluation du Développement rural qui servent de "relais" du Helpdesk dans les Etats membres.

Premiers exemples de bonne pratique en processus et en méthodes

La recherche continue de bonnes pratiques tient compte des changements dans les priorités au fil des ans. En 2008, par exemple, l'accent a été mis sur les systèmes d'évaluation itinéraires et les rapports s'y référant. Ces premières bonnes pratiques sont apparues assez tôt dans l'examen des chapitres consacrés à l'évaluation dans les rapports annuels. (voir l'article page 5). La recherche en cours vise les pratiques utilisées pour mesurer les impacts et pour préparer l'évaluation à mi-parcours. Plusieurs exemples de bonne pratique en matière de processus et de méthodes d'évaluation sont présentés ci-dessous. Pour en savoir plus sur ces exemples, veuillez consulter le Helpdesk Evaluation.

MÉTHODES

Recueillir des données économiques fiables pour le contrefactuel (PDR de Suède)

La Suède est en train de mettre sur pied un système de collecte d'information pour les indicateurs d'output, de résultat et d'impact des axes 1 et 3. Tous les projets approuvés seront analysés en termes d'impact, y compris en procédant à des comparaisons avec des situations contrefactuelles (c'est-à-dire, situations qui se seraient produites en poursuivant les politiques existantes mais sans l'intervention de ce PDR).

L'obtention de données économiques provenant des agriculteurs ou d'autres entreprises rurales ne constitue pas un exercice futile; le Manuel du CCSE recommande une collecte de données à partir des comptes nationaux et directement à partir du formulaire de candidature. Cependant, l'expérience a montré que la qualité des données est relativement basse si on demande aux agriculteurs de fournir directement des informations économiques détaillées.

La Suède est parvenue à surmonter ce défi. Les autorités suédoises ont découvert que la façon la plus efficace de recueillir des données justes est de passer par les agences de comptabilité agricole (qui recueillent les chiffres grâce à leurs systèmes de comptabilité) et d'effectuer des études complémentaires. La plus grande de ces agences en Suède travaille avec la plupart des agriculteurs et est capable de gérer l'information électroniquement. Cette agence fournit également des informations au Réseau d'Information Comptable Agricole (R.I.C.A.).

L'agence capitalise ensuite son éventail de données et d'expertise. A présent et de concert avec les autorités du programme appropriées, elle s'est engagée à ajuster les méthodes visant à définir les situations contrefactuelles pour différents types de projets de soutien socio-économique du PDR.

PROCESSUS

Des fiches pour assurer une communication permanente entre les intervenants de l'évaluation (PDR Thuringe et Brandebourg-Berlin, Allemagne)

Pour travailler ensemble, acquérir des capacités et utiliser les résultats de l'évaluation comme un instrument pour estimer l'état d'avancement du programme, les acteurs de l'évaluation (autorité de gestion, évaluateurs, comité de suivi) ont développé pour les Programmes de développement rural de Thuringe et de Brandebourg-Berlin un dispositif de suivi et d'évaluation basé sur des "Fiches de mesure de l'évaluation". Ce système ouvert: 1) facilite la communication permanente entre l'évaluateur et le responsable officiel de chaque mesure du programme; 2) permet la réalisation des activités d'évaluation dès que l'information est disponible. Ainsi, les résultats de chaque activité d'évaluation peuvent être débattus au moment opportun, les méthodes peuvent être revues, appliquées et améliorées, et les tâches ultérieures d'évaluation (y compris les études thématiques qui les accompagnent) peuvent être identifiées.

Séminaires de renforcement des capacités pour accroître la culture d'évaluation (PDR de Chypre)

L'autorité de gestion (AG) du Programme de développement rural de Chypre s'est rendu compte que la plupart des intervenants concernés par le PDR n'étaient pas suffisamment familiarisés avec la démarche d'évaluation et que cela avait nui à la collecte des données en 2000-2006. Afin de ne pas répéter ces erreurs pour la période de programmation actuelle, l'AG a décidé de renforcer la culture et la connaissance de l'évaluation de ses intervenants concernés par le PDR.

Les évaluateurs ex post pour la période 2000-2006 ont été invités à jouer un rôle clé dans cet exercice. Lors d'une série de séminaires de trois jours, les évaluateurs ont expliqué aux fonctionnaires impliqués dans la mise en œuvre du PDR les fondements du processus d'évaluation mais aussi la manière d'utiliser l'évaluation comme un outil de gestion dans la mise en œuvre du PDR. Les séances de formation comprenaient des discussions au sujet de la logique d'intervention et portaient sur la manière dont les indicateurs de base, d'output, de résultat et d'impact s'articulent. Une série différente d'outils a aussi été utilisée afin de sensibiliser les acteurs socio-économiques aux enjeux de l'évaluation. L'AG a organisé une séance spéciale lors du comité de suivi de juin 2009. Il s'agissait de présenter le CCSE et son Manuel aux partenaires socio-économiques en débattant sur l'expérience des programmes antérieurs.

En bref

Groupe de travail thématique sur l'évaluation des impacts

En mai 2009, le Réseau d'évaluation a organisé un atelier de lancement pour un nouveau Groupe de travail thématique (GTT). La mission de ce groupe est d'identifier des approches viables pour évaluer les impacts des Programmes de développement rural dans le contexte des "multiples facteurs intervenant".

Le GTT veillera particulièrement à fournir une assistance pratique aux Etats membres (EM) sur la façon d'interpréter et de mesurer les sept indicateurs d'impact communs du CCSE. Il formulera également des propositions pour des indicateurs et méthodes de mesure supplémentaires pour combler les lacunes et améliorer l'examen général des impacts dans les domaines concernés par les sept indicateurs d'impact communs.

Des experts couvrant tous les domaines spécialisés stipulés dans le CCSE ont été engagés pour mener à bien les activités du GTT. Les experts explorent, entre autre, des approches variées pour évaluer les impacts – approches qualitatives et quantitatives, contrefactuelles et factuelles, boîte noire et théoriques, ainsi que micro (ascendantes) et macro (descendantes) – et portent un jugement sur la manière

d'appliquer celles-ci à leurs domaines d'impacts respectifs. L'assistance résultant de ce processus s'appuiera grandement sur les méthodes actuellement utilisées dans les EM – et identifiées par le Helpdesk Evaluation par le biais d'enquêtes, de contacts directs avec les évaluateurs, etc. Néanmoins, des méthodes de pointe et des bonnes pratiques relatives à l'évaluation provenant d'horizons plus larges seront également étudiées dans le but d'être appliquées si possible de manière fructueuse à l'évaluation des PDR.

Sans préjuger des résultats finaux qui seront soumis à un processus de consultation, voici un aperçu des premières trouvailles du GTT. L'exemple ci-dessous ne présente qu'un seul indicateur d'impact (« Croissance économique »). Toutefois, on envisage des approches similaires pour tous les autres indicateurs d'impact du programme.

La rédaction devrait être finalisée à l'automne. Un document d'orientation provisoire sera rédigé et il sera discuté avec les EM à la fin de 2009 lors de la réunion du Comité d'experts chargé de l'évaluation (voir le prochain numéro de la Newsletter).

Proposition pour élaborer l'indicateur d'impact « Croissance Economique » par des méthodes statistiques/ économétriques qui surveillent les différences entre les conditions initiales et les politiques appliquées aux régions du programme et les régions qui n'appartiennent pas au programme

1. Collection/calcul des coefficients de valeur ajoutée engendrés par les bénéficiaires du programme de développement rural au niveau local (exploitations agricoles et entreprises agroalimentaires) dans une région définie du programme.
2. Collection/calcul des coefficients de valeur ajoutée engendrés par des entreprises comparables (par exemple, exploitations agricoles, entreprises agroalimentaires) qui ne participent pas à un programme particulier de développement rural (par exemple à travers des associations) dans une région définie du programme.
3. Calcul du changement de la valeur ajoutée dans le groupe de bénéficiaires provoqué par le programme de développement rural, en déterminant les contrefactuels appropriés et en calculant l'effet moyen du traitement sur les traités (Average Treatment on Treated Effects – ATT) en combinant les méthodes différence de différence (difference-in-difference – DID) et ATT.
NB : Ces méthodes seront décrites et expliquées de manière appropriée dans le document d'orientation.
4. Sélection explicite d'autres groupes d'entreprises considérés comme étant indirectement concernés par le programme de développement rural dans une région définie du programme (par exemple, les producteurs agricoles et entreprises alimentaires qui ne reçoivent pas actuellement de soutien du PDR, les producteurs locaux de matériaux de construction pour de nouveaux bâtiments de stockage, des entreprises locales de consultance, etc.).
5. Calcul du changement de la valeur ajoutée dans le groupe susmentionné (indirectement concerné par le programme : de manière négative ou positive) et provoqué par le programme dans une région définie du programme.
6. Agrégation du changement de la valeur ajoutée chez les bénéficiaires directs et indirects du programme dans une région définie du programme.
7. Calcul des effets de l'équilibre général du programme de développement rural (substitution, déplacement, multiplicateur, etc.) dans une région définie du programme.
8. Calcul de la valeur ajoutée additionnelle nette pour une région donnée du programme en soustrayant (7) de (6).
9. Calcul de (8) dans toutes les régions respectivement (régions du programme).
10. Exprimer (9) en standards de pouvoir d'achat (SPA).

En bref

Deuxième réunion du Comité d'experts chargé de l'évaluation

Le 23 juin 2009, a eu lieu à Bruxelles la deuxième réunion du Comité d'experts chargé de l'évaluation des Programmes de développement rural. Y ont participé des représentants des Etats membres (EM), de la Commission européenne et du Helpdesk du Réseau d'évaluation.

Les EM se préparant à présent à l'évaluation à mi-parcours (EMP) des Programmes de développement rural (PDR) de 2010, le Helpdesk a fait plusieurs présentations sur le sujet: une proposition de document d'orientation destiné à accompagner les EM dans l'organisation de l'EMP et un aperçu de l'état de préparation de l'EMP dans l'UE-27 basé sur les résultats de l'enquête réalisée (lire l'article page 1).

La Commission a ensuite fait une présentation sur la façon de mesurer les indicateurs de valeur ajoutée brute préconisés par le CCSE. L'intervention se basait sur les résultats d'un groupe de travail, mis sur pied par la Commission avec l'appui du Helpdesk, pour répondre à un certain nombre de grandes questions que se posent les EM en ce qui concerne la quantification des indicateurs de valeur ajoutée appliqués à l'agriculture et à la sylviculture. On s'est entendu sur des amendements aux fiches des indicateurs de suivi qui se trouvent dans l'Annexe 3 du Manuel relatif au CCSE: indicateurs de résultats 2 & 7 et indicateurs d'impact 1 & 3. Ces fiches amendées devraient être publiées sur le site du Réseau après leur présentation au Comité du développement rural.

Cela a tout naturellement conduit à une autre présentation sur l'amélioration des indicateurs de cibles et de base des Programmes de développement rural. La DG AGRI a reçu 83 réponses sur 88 des EM à son invitation à améliorer et compléter les indicateurs de cibles (output, résultat et impact) et de base des PDR. La plupart des programmes ont considérablement amélioré leur éventail de cibles. Toutefois, un grand nombre d'autorités de programmation doivent encore compléter la quantification des cibles, princi-

Deuxième réunion du Comité d'experts chargé de l'évaluation, le 23 juin 2009 à Bruxelles



Leo Maier, Chef de l'unité évaluation de la DG Agriculture et Développement rural, préside la deuxième réunion du Comité d'experts chargé de l'évaluation

palement pour les indicateurs d'impact. En outre, quelques indicateurs de base font encore défaut pour la plupart des programmes. Les indicateurs de base pour la qualité de l'eau (bilans bruts des éléments nutritifs), la biodiversité (la population d'oiseaux des milieux agricoles), agriculture et sylviculture à Haute Valeur Naturelle et le changement climatique (Superficie agricole utilisée destinée à l'énergie renouvelable) sont les indicateurs qui posent le plus de problèmes. Il s'agissait d'améliorer les indicateurs de cibles d'ici la fin juin et les EM ont été invités à compléter leur ensemble d'indicateurs de base et de le mettre à jour au niveau de 2006 d'ici la fin de 2009.

Le Helpdesk a ensuite souligné les avancées et quelques enseignements préliminaires du Groupe de travail thématique (GTT) sur l'évaluation des impacts socio-économiques et environnementaux des PDR (lire le bref article page 12). Ce GTT a été lancé en mai 2009 en vue de trouver des approches pertinentes pour mesurer les impacts dans les domaines couverts par les sept indicateurs d'impact communs. Ce travail devrait être finalisé vers la fin de l'année.

Les participants ont ensuite été informés des résultats de la Synthèse européenne des premiers Rapports annuels en ce qui concerne l'évaluation in itinere, qui ont été soumis à la Commission en juin 2008. Ces rapports couvraient les premières activités (2007) liées au développement des systèmes d'évaluation in itinere pour 2007-2013 (lire l'article page 5).

Ces interventions se sont conclues par la présentation détaillée des dispositifs d'évaluation in itinere mis en place dans deux EM: l'Autriche (lire l'article page 7) et l'Espagne. Après chaque présentation, du temps était réservé aux questions et beaucoup d'EM en ont profité pour débattre de certains enjeux et demander des clarifications sur tel ou tel détail. La prochaine réunion du Comité d'experts chargé de l'évaluation est prévue le 7 décembre 2009.

En bref

Les missions du Helpdesk dans les Etats membres



Les missions effectuées par le Helpdesk dans les Etats membres (EM) sont une fonction importante du Réseau européen d'évaluation. Ces visites constituent en effet une façon utile et "humaine" d'échanger des informations et de développer des partenariats entre le Helpdesk et les acteurs de l'évaluation – en d'autres termes, faire du Réseau un service encore plus efficace.

Le programme des missions à effectuer au cours de la première moitié de 2009 a été approuvé par la Commission au début de cette année. En droite ligne avec le programme de travail annuel, **la priorité des missions est accordée**: aux EM où aucun "groupe de discussion" (pour l'évaluation des besoins) n'a pu être organisé en 2008; aux EM confrontés à des défis et difficultés particuliers; ainsi qu'aux nouveaux EM.

Autant que possible, les réunions durant les missions se tiennent avec les **Autorités de gestion, les évaluateurs et les réseaux ruraux nationaux**. Les principaux domaines de discussion concernent l'orientation des travaux du Helpdesk (particulièrement en termes de contenu et d'appui), l'amélioration de la visibilité du Réseau, la remontée d'informations sur la mise en œuvre du programme, ainsi que les principaux enjeux d'évaluation auxquels fait face l'EM visité.

La première de ces missions, début avril 2009, s'est déroulée en Allemagne, un vaste EM, complexe du fait de ses 14 Programmes de développement rural. Les discussions avec l'Autorité de gestion et les évaluateurs

Avec l'aimable autorisation du Projet LIFE02/NAT/P/008476



Les Etats membres se concentrent sur les défis méthodologiques pour l'évaluation des impacts.

contractuels ont notamment porté sur les défis méthodologiques pour l'évaluation des impacts, et les contributions possibles au Groupe de travail sur ce thème (voir l'article page 12)

En mai, deux missions ont eu lieu, respectivement au Danemark et aux Pays-Bas (aucun groupe de discussion n'y avait été organisé en 2008). Des aspects méthodologiques, notamment le défi de traiter les impacts après une modification du programme suite au Bilan de santé et au Plan de relance économique, ont été débattus.

Fin juin/début juillet, des missions se sont déroulées en République tchèque et en Slovaquie ainsi qu'en Autriche (économies d'échelle pour le Helpdesk à visiter ce pays voisin des deux autres). Des discussions similaires sur les défis et l'appui méthodologiques ont eu lieu comme lors des visites antérieures.

On tente à présent d'organiser des missions dans tous les autres EM entre juillet 2009 et juin 2010.

Equipe éditoriale: Maylis Campbell, Michael Hegarty. Evaluation Helpdesk, 260 Chaussée St Pierre, B-1040 Bruxelles
E-mail: info@ruralevaluation.eu

Site web: http://ec.europa.eu/agriculture/rurdev/eval/network/index_en.htm

Design: Anita Cortés.

Traductions: King's translation, Jean-Luc Janot, Valérie Dumont.

Collaborateurs: Karl M. Ortner, Otto Hofer, John Grieve, Jerzy Michalek, Irina Ramniceanu, Hannes Wimmer.

Le Helpdesk Evaluation travaille sous l'égide de l'Unité L4 (Evaluation des mesures applicables au secteur agricole; études) de la Direction générale Agriculture et Développement rural de la Commission européenne.

Le contenu de cette publication ne reflète pas nécessairement l'opinion de la Commission européenne.